

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N<sup>o</sup> 858 ou/et AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>o</sup> 860

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, que le Conseil municipal étudiera, lors de sa séance du **mardi 8 décembre 2020, à 19 h 30**, une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 860, pour les fins suivantes :

### DEMANDE 2020-00050

**Immeuble :** lot 2 082 040 (143-145, boulevard Sainte-Anne)

**Zone :** H402

**Nature :**

- 1- Réduire la marge latérale gauche à respecter de 0,76 mètre pour le garage détaché;
- 2- Augmenter la superficie maximale du garage détaché de 5,79 mètres carrés.

**Effet :**

- 1- Une décision favorable du Conseil aurait pour effet de RÉDUIRE la marge latérale gauche à respecter à 0,44 mètre au lieu du 1,20 mètre prescrit selon la grille des usages et normes de la zone H402, ladite grille faisant partie intégrante du règlement de zonage tel qu'indiqué à l'article 7 dudit règlement.
- 2- Une décision favorable du Conseil aurait pour effet d'AUTORISER un garage détaché d'une superficie de 63,06 mètres carrés.

Le Comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande le mercredi 21 octobre et remettra ses recommandations au Conseil municipal.

Toute personne intéressée peut faire parvenir ses questions ou commentaires par écrit à l'attention du Service du greffe par la poste au 139, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0 ou par courriel à l'adresse [greffe@villesadp.ca](mailto:greffe@villesadp.ca), avant 16 h 45 le 8 décembre 2020, en incluant obligatoirement toutes les informations suivantes :

- nom et prénom;
- adresse résidentielle;
- numéro de téléphone.

Vos questions et commentaires seront soumis à la considération des membres du conseil en prévision de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 décembre 2020 à 19 h 30.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 17 novembre 2020.



Geneviève Lazure, LL.B, D.D.N  
Greffière